



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXIX)/20
4 novembre 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-NEUVIEME SESSION
30 octobre – 4 novembre 2000
Yokohama, Japon

DECISION 4(XXIX)

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT) ET L'ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS (OAB)

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 7(XXIV) sur la coopération entre l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Organisation africaine du bois (OAB),

Rappelant également la Décision 3(XXIV) sur les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles, la Décision 3(XXVI) sur l'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles et la Décision 5(XXVIII) sur le développement d'un cadre aux systèmes d'audit pour les critères et indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable,

Reconnaissant l'importance des travaux menés à ce jour par l'Organisation africaine du bois pour élaborer des Principes, critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines visant à promouvoir l'aménagement forestier durable en Afrique occidentale et centrale,

Notant que la plupart des pays membres de l'Organisation Africaine du Bois sont également membres de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux,

Notant également que l'exécution de l'Avant-projet PPD 15/98 Rev.2 (I) fournira une occasion de renforcer la coopération entre l'OAB et l'OIBT,

Soulignant la nécessité de renforcer davantage la coopération entre l'OIBT et l'OAB,

Décide de :

1. Prier le Directeur exécutif d'engager deux consultants, un d'un pays producteur, et un d'un pays consommateur, afin de :
 - Assister l'OAB dans l'évaluation et l'affinage des principes, critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines en les rendant cohérents et compatibles avec les directives, critères et indicateurs de l'OIBT.
 - Assister l'OAB dans l'organisation et la tenue d'un atelier régional, avec la participation d'experts des pays membres et d'autres acteurs afin d'examiner et d'adapter aux forêts africaines les Principes, Critères et Indicateurs de l'OIBT en les mettant au service de l'OAB.

/...

- Formuler une proposition de projet, comportant plusieurs phases si nécessaires, à soumettre à l'OIBT afin d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB en vue d'assurer la promotion et l'application de l'Initiative affinée sur les Principes, Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines, et aider ainsi à élaborer des systèmes crédibles d'évaluation et de surveillance de l'aménagement forestier pouvant éventuellement sous-tendre une certification.
2. Autoriser le Directeur exécutif à prendre les dispositions nécessaires pour financer les travaux des consultants et l'atelier mentionnés ci-dessus à partir du Sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali à hauteur maximale de US\$125 000, et
 3. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires de la part des Pays membres afin de compléter le financement du budget requis, présenté en annexe, pour l'exécution de la présente décision.

MANDAT DES CONSULTANTS

Les consultants doivent :

1. Examiner les travaux effectués dans le cadre de l'initiative de l'OAB sur les Principes, Critères et Indicateurs de l'Aménagement durable des forêts africaines, et collaborer avec l'OAB afin de les rendre cohérents et compatibles avec les directives, critères et indicateurs de l'OIBT, et assister à tous travaux d'affinage.
2. Assister l'OAB dans l'organisation d'un atelier régional, recueillant la participation d'experts de pays membres de l'OAB et d'autres acteurs, afin d'examiner et d'adapter aux forêts africaines les Principes, Critères et Indicateurs OIBT de l'aménagement durable pour servir à l'OAB.
3. Effectuer des visites aux pays membres de l'OAB qui sont également membres de l'OIBT, et évaluer leurs avancées en matière de systèmes d'évaluation et de surveillance de l'aménagement forestier qui pourraient éventuellement sous-tendre une certification;
4. Formuler une proposition de projet à soumettre à l'OIBT, comportant plusieurs phases si nécessaire, destinée à élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB dans les domaines des principes, critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable. Un tel cadre de coopération comportera entre autres les éléments suivants:
 - L'adaptation des Critères et Indicateurs de l'OIBT aux systèmes des pays membres de l'OAB;
 - La promotion et la diffusion dans les pays membres de l'OAB des Critères et Indicateurs OIBT adaptés;
 - Un dispositif d'aide aux pays, fournie à la demande, qui souhaitent élaborer leurs propres critères et indicateurs basés sur ceux de l'OIBT;
 - Un dispositif d'aide apportée aux institutions des pays producteurs africains dans l'élaboration de systèmes crédibles d'évaluation et de surveillance de l'aménagement forestier, et d'éventuelles normes de performance;
 - Des formations destinées à aider les institutions dans les pays producteurs africains.
5. Réviser, autant que de besoin, la proposition de projet jusqu'à son approbation finale par le CIBT.

ANNEXE

Consultants appelés à assister l'OAB dans l'évaluation et l'affinement des Principes, Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts africaines et l'organisation d'un Atelier régional

			Montant (US\$)
A.	Consultants (l'un d'un pays producteur, l'autre d'un pays consommateur)		
	Directeur technique (PCI-ATO)		
(1)	Honoraires des consultants		30 000
(2)	Frais de déplacement en mission		71 500
(a)	Consultants de leur pays d'origine À Libreville	8 500	
(b)	Visites dans les pays (à 15 pays membres) Billets d'avion US\$ 800 par personne (3x800x15 villes)	36 000	
(c)	Indemnités (Indemn. par ville US\$200) US\$ 200x3 pers. pendant 3 jours Pour 15 pays	27 000	
(3)	Communication & dépenses diverses	1 500	103 000
B	Atelier régional		
(1)	Frais de déplacement des participants (2 par pays à US\$800 chacun)		24 000
(2)	Indemnités (US\$200x30x3 jours) et déplacements locaux		21 000
(3)	Logistique des réunions	10 000	55 000
C	Préparation des rapports		
(1)	Traduction (français et espagnol)		7 722
(2)	Communication avec les Membres, impression et diffusion des rapports	2 000	9 722
D.	Imprévus		5 000
E.	Frais OIBT d'appui au Programme (10,5%)		18 136
	TOTAL:		\$190 858

* * *